**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

**Herausgeber:** Union syndicale suisse

**Band:** 26 (1934)

**Heft:** 4

**Rubrik:** Mouvement ouvrier

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 16.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

préavis de son retrait à la Société des Nations. Par contre, l'Allemagne a déclaré, au mois d'octobre, que la notification de son retrait de la Société des Nations s'étendait également à l'Organisation internationale du Travail.

Quant à la République Argentine, à l'occasion des décisions qui ont précisé sa situation à l'égard de la Société des Nations, elle a tenu à exprimer officiellement la satisfaction qu'elle aurait à poursuivre sa collaboration à l'Organisation internationale du Travail, à laquelle elle a participé activement dès l'origine. Elle a confirmé en quelque sorte, d'une manière particulièrement significative, cette volonté de participation étroite, en envoyant à Genève les instruments de ratification de neuf conventions internationales du travail, dont il a été question plus haut.

L'Egypte, bien que ne faisant pas partie de l'Organisation a, comme l'an dernier, envoyé des observateurs à la Conférence internationale du Travail.

Surtout, celle-ci a bénéficié d'un surcroît d'intérêt du fait que les Etats-Unis se sont, cette année, associés à ses travaux en désignant quatre observateurs officiels qui ont pu prendre part aux débats. L'immense effort de reconstruction économique que poursuit l'administration du président Roosevelt, et qui, dans plusieurs directions, se relie à des problèmes dont l'Organisation internationale du Travail est directement saisie, devait nécessairement retenir l'attention du Bureau international du Travail.

---

# Mouvement ouvrier.

## En Suisse.

UN JUBILAIRE. *Conrad Ilg* est au service de la Fédération des ouvriers métallurgistes et horlogers depuis 25 ans comme secrétaire central. Il était président de l'Union syndicale de Lausanne et à la tête de la section des serruriers de cette localité lorsqu'il fut élu secrétaire central des métallurgistes. Les mécaniciens de la Suisse romande ont encore présent à la mémoire le beau zèle et l'énergie qu'a déployés Conrad Ilg pour organiser cette profession qui se trouvait alors dans une situation des plus précaires. Ses efforts furent d'ailleurs couronnés de succès en pays romand où il réussit à obtenir de nombreux contrats collectifs dans toutes les branches de la métallurgie.

Plus tard, lors de la fusion avec la Fédération des ouvriers horlogers, Conrad Ilg sut mettre à profit sa connaissance du mouvement ouvrier romand; dès la première heure il fut un actif partisan de cette fusion.

Lorsque les électeurs de la ville de Berne confièrent la direction de police au camarade Oscar Schneeberger, c'est Conrad Ilg qui fut appelé à lui succéder à la présidence du comité central. Ce poste convenait particulièrement bien à son tempérament de lutteur et à ses qualités d'initiative. Sa connaissance des deux principales langues nationales lui rend de précieux services dans cette fonction importante où il déploie une activité débordante. Le camarade Ilg est en outre membre du comité de l'Union syndicale depuis 1927 et secrétaire de la Fédération internationale des métallurgistes.

Conrad Ilg ne perd jamais de vue l'ensemble du mouvement ouvrier; s'il s'est donné corps et âme au mouvement syndical, il a su prendre également ses responsabilités en acceptant plusieurs mandats politiques que les électeurs bernois lui ont confiés. Partout il se fait remarquer par son grand bon sens et la sincérité de ses convictions.

Au nom de l'Union syndicale suisse, nous lui adressons nos cordiales félicitations et souhaitons qu'il pourra consacrer de longues années encore au bien de la classe ouvrière. *Ch. S.*